

## Renseignements et inscriptions



Cherbourg-en-Cotentin

L'Espace Temps FJT  
02.33.78.19.78  
Mission locale du  
Cotentin  
02.33.01.64.65

FJT Espace Rabelais  
02.33.77.61.00  
FJT aux quatre vents  
02.33.57.08.56  
Mission locale du  
centre Manche  
02.33.57.17.17

FJT Espace Jeunes  
02.33.45.09.69

Mission locale du Pays  
de Coutances  
02.33.19.07.27

FJT Saint-Nicolas  
02.33.50.96.00

FJT Le Roc 02.33.90.52.80  
Mission locale du Bassin  
d'Emploi Granvillais  
02.33.50.96.10

Foyer de la Baie  
02.33.58.06.54

Mission locale du  
sud Manche  
02.33.79.42.00

M A N C H E



Coutances



Saint-Lô



Granville



Avranches

Réalisation : UJHAJ Normandie - www.habitatjeunes-normandie.fr - Ne pas jeter sur la voie publique.

# AIDE AU PERMIS POUR LES 18-25 ANS

PROPOSÉE PAR L'UNION DÉPARTEMENTALE  
POUR L'HABITAT DES JEUNES DE LA MANCHE



HABITAT JEUNES...  
BIEN PLUS QUE DU LOGEMENT !



# LE PERMIS DE CONSTITUER SA VIE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le 'Permis de constituer sa vie' est piloté par l'**UDHAJ de la Manche**.

Ce dispositif donne accès à un permis à faible coût dans un objectif d'**insertion sociale et professionnelle** des jeunes.

L'action est soutenue financièrement par le **Fonds d'aide aux jeunes** et mis en place dans le cadre d'un partenariat avec les **Missions Locales de la Manche**.

Chaque ville dispose de **dix permis** ce qui peut permettre à 50 jeunes de bénéficier de cette action chaque année.

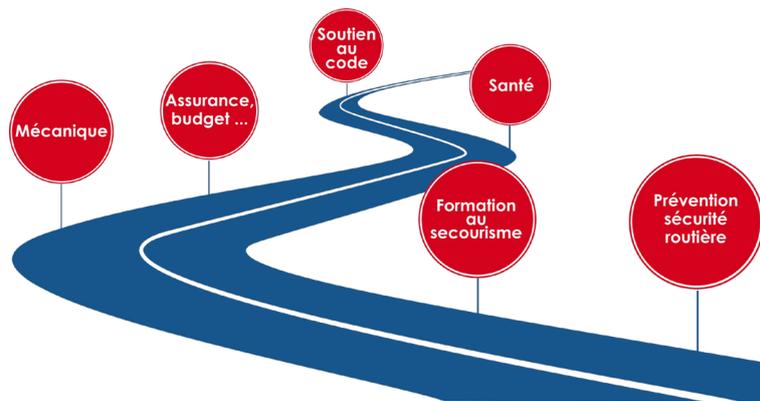
## COMMENT ÇA FONCTIONNE ?



Le dispositif inclut une formation au code de la route et une formation au permis de conduire dans une auto-école conventionnée.



Pour former les jeunes participants à devenir des conducteurs responsables et citoyens, des modules de formation complémentaires et obligatoires doivent être suivis :



## LES CONDITIONS D'ACCÈS

Être âgé  
de 18 à  
25 ans

Sous  
conditions  
de  
ressources

Être inscrit dans  
un dispositif ou  
parcours  
d'insertion  
sociale et  
professionnelle

## LES CONDITIONS DE FINANCEMENT

Combien ça coûte ?

- 300€ à la charge du jeune.
- Financement du solde par le Fonds d'aide aux jeunes.



Partenaires pédagogiques :

Croix Rouge, Sapeurs Pompiers, Protection Civile de la Manche, association Finances et Pédagogie, ADESR Manche (Association départementale pour l'Éducation et la Sécurité Routière), IFORM, DDTM de la Manche, les garages automobiles, les organismes d'assurances, etc.